

**DEPARTEMENT DE  
LA HAUTE-SAVOIE**

\*\*\*

**ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS**

\*\*\*

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

**SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU**

**OBJET :**

**Séance du : 1 octobre 2024**

**Collecte des flux  
multi-matériaux et  
cartons (2024031)**

**Convocation du : 24 septembre 2024**

**Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 18**

**Président de séance : Gabriel DOUBLET**

**N° BC\_2024\_0094**

**Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN**

**Membres présents :**

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Christian DUPESSEY, Dominique LACHENAL, Yves CHEMINAL, Bernard BOCCARD, Anny MARTIN, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE

**Excusés :**

Louiza LOUNIS, Jean-Paul BOSLAND, Véronique FENEUL, Nadine JACQUIER, Alain LETESSIER

\*\*\*

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-14 de son annexe,

Annemasse les Voirons Agglomération a lancé un appel d'offres ouvert le 5 août 2024 par l'envoi d'un avis de marché en vue de la passation de marchés publics pour la collecte des flux multi-matériaux et cartons.

Cette consultation résulte notamment de la fin prématurée du marché public n°2022011 relatif à la collecte sélective en porte à porte et au transport des emballages ménagers recyclables sur la zone urbaine dense d'Annemasse Agglo conclu le 31 mai 2022 avec la société ECO.DECHETS ENVIRONNEMENT. Cette dernière a été placée en liquidation judiciaire le 25 juillet 2024. Après accord transactionnel, l'exécution du marché a été prolongée jusqu'au 31 octobre 2024 moyennant une hausse tarifaire, ceci afin de permettre la poursuite des prestations le temps de la passation d'un nouveau marché public.

Le marché public de collecte en points d'apport volontaire du flux multi-matériaux, actuellement assuré par le SIVALOR, sera repris par Annemasse les Voirons Agglomération à compter du 01/12/2024. En outre, un nouveau marché public est mis en place pour la collecte et le traitement des cartons bruns. Pour ces motifs, il a été décidé d'associer ces prestations homogènes au marché de collecte en porte à porte du flux multi-matériaux.

La consultation est allotie comme suit :

Lots	Désignation
01	Collecte en porte à porte du flux multi-matériaux
02	Collecte en points d'apport volontaire du flux multi-matériaux
03	Collecte en points d'apport volontaire et traitement des cartons bruns

Le lot n°1 est exécuté via un marché ordinaire, tandis que les lots n°2 et 3 font l'objet d'accords-cadres à bons de commandes avec un montant maximum fixé comme suit :

Lots	Désignation	Montant maximum global
02	Collecte en points d'apport volontaire du flux multi-matériaux	2 000 000 € HT
03	Collecte en points d'apport volontaire et traitement des cartons bruns	1 200 000 € HT

La durée des lots est fixée comme suit :

Lots	Désignation	Durée
01	Collecte en porte à porte du flux multi-matériaux	37 mois à compter du 01/11/2024 reconductible 1 fois de façon expresse pour une durée de 12 mois, soit 49 mois au total
02	Collecte en points d'apport volontaire du flux multi-matériaux	48 mois à compter du 01/12/2024
03	Collecte en points d'apport volontaire et traitement des cartons bruns	48 mois à compter du 01/12/2024

La date limite de remise des offres était fixée au 5 septembre 2024 à 17h00.

2 offres sont parvenues dans les délais pour le lot n°1 et 3 offres pour les lots n°2 et 3.

L'analyse de celles-ci a été réalisée conformément aux dispositions prévues par le règlement de consultation, dont les critères retenus pour le jugement des offres étaient définis et pondérés de la manière suivante :

### **Lots n°1 et 2**

Critères	Pondération
<b>1-Valeur technique des prestations</b>	<b>50.0 %</b>
<i>1.1-Qualité et organisation des moyens matériels affectés à l'exécution des prestations</i>	12.0 %
<i>1.2-Qualité et organisation des moyens humains affectés à l'exécution des prestations</i>	12.0 %
<i>1.3-Organisation et méthodologie des collectes</i>	12.0 %
<i>1.4-Plateforme de suivi des prestations</i>	7.0 %
<i>1.5-Qualité et performance du système embarqué de suivi de levées</i>	7.0 %
<b>2-Prix des prestations</b>	<b>35.0 %</b>
<b>3-Performance environnementale</b>	<b>15.0 %</b>
<i>3.1-Performance environnementale des véhicules</i>	12.0 %
<i>3.2-Politique en matière de prévention de la ressource en eau</i>	3.0 %

### **Lot n°3**

Critères	Pondération
<b>1-Valeur technique des prestations</b>	<b>50.0 %</b>
<i>1.1-Qualité et organisation des moyens matériels affectés à l'exécution des prestations</i>	12.0 %
<i>1.2-Qualité et organisation des moyens humains affectés à l'exécution des prestations</i>	12.0 %

1.3-Organisation et méthodologie des collectes	
1.4-Plateforme de suivi des prestations	7.0 %
1.5-Qualité et performance du système embarqué de suivi de levées	7.0 %
1.6-Mode de valorisation des cartons	3.0 %
<b>2-Prix des prestations</b>	<b>35.0 %</b>
<b>3-Performance environnementale</b>	<b>15.0 %</b>
3.1-Performance environnementale des véhicules	12.0 %
3.2-Politique en matière de prévention de la ressource en eau	3.0 %

Le rapport d'analyse des offres a été présenté à la commission d'appel d'offres, réunie le 23 septembre 2024. Celle-ci a :

- approuvé les propositions de notation et de classement telles que présentées au rapport d'analyse des offres ;
- attribué les marchés publics aux soumissionnaires suivants :

Lot	Nom soumissionnaire	Montant (reconduction éventuelle incluse)
1	MINERIS S.A.S.	2 339 750 € HT

Lot	Nom soumissionnaire	Montant estimatif (DQE)
2	ORTEC ENVIRONNEMENT	1 707 576 € HT
3	ORTEC ENVIRONNEMENT	486 636 € HT

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :  
A l'unanimité,

DECIDE :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer les marchés de collecte des flux multi-matériaux et cartons avec les entreprises susvisées sur la base des montants et dans les conditions tels qu'énoncés ci-dessus.

Pour le président et par délégation,

Le secrétaire de séance,